

Conseil Communautaire du 25 janvier 2018

Compte rendu

Nombre de membres : En exercice : 42

Présents : 35

Votants : 36

Sur convocation de M. Christian BRAND, Président de la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe, en date du 18 janvier 2018, le conseil communautaire s'est réuni jeudi 25 janvier 2018 à 20h00 à la Maison des services de Sancey.

Présents : Philippe Franchini, Christian Vieillard, Isabelle Bonnaire, Henri Bize, Christian Hérard, Bernard Gauthier, Michel Mougey, Francine Bouhelier, Bruno Feuvrier, Dominique Perdrix, Henri Boby, Michel Jouillerot, Charles Schelle, Noël Brand, Germain Grosjean, Paul Meillet, Frédéric Cartier, Yves Brand, Jean-Jacques Monnot, Jeanne-Antide Chatelain, Jean-Charles Poux, Dominique Rouhier, Damien Graizely, Claude Péseux, Thierry Biguenet, Bertrand Faivre, Christian Bercot, Colette Cucherousset, Paul Sandoz, Nicolas Garet, Benoit Ciresa, Roland Douriaux, Gérard Dutrieux, Claude Bernard, Dominique Poncot

Excusés : Rémy Mougey, Johann Devaux, Régis Denizot,
Vincent Courty, procuration à Christian Hérard

Absents : Martial Mouglin, Ingrid Willemin-Jeannin

Agents de la collectivité : Bénédicte Gauthier, Rachel Huot-Marchand, Christophe Doiseau

Après appel des conseillers communautaires et constat du quorum, Mme Francine Bouhelier est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte rendu du dernier conseil	2
2. Mise à disposition des secrétaires de Mairies	2
3. Convention mise à disposition de personnel avec le SIVOS de Vellevans	2
4. Projet nouvelle déchetterie.....	3
5. Ordures ménagères : mise en place de sacs prépayés et précisions tarifaires	3
6. Attributions de compensation définitives 2017	3
7. Attributions de compensation provisoires 2018	8
8. Zone d'activités Corvée Mourey – Transfert de propriété.....	9
9. Zone d'activités Corvée Mourey – Cession parcelle à GCD Investissement.....	10
10. Réflexion sur les exonérations de la Cotisation Foncière des Entreprises	10
11. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).....	10
12. Situation de l'offre médicale	11
13. Informations sur le dispositif « Certificats d'économies d'énergies »	11
14. Rencontre avec Mme la Présidente du Conseil Départementale du 31 janvier 2018.....	11
15. Réunion de présentation des associations.....	11
16. Personnel.....	12
17. Budget : ouverture de crédit dans l'attente du vote du budget en section d'investissement (autolaveuse, ordinateur, travaux gendarmerie Sancey).....	12
18. Accord subventions aux associations.....	12
19. Affaires diverses.....	13

1. Validation du compte rendu du dernier conseil

Remarque de Christian Hérard : Vincent Courty était présent lors du dernier conseil.

2. Mise à disposition des secrétaires de Mairies

La Communauté de communes met à disposition des communes des secrétaires de mairies pour assurer les missions de secrétariat et/ou de comptabilité.

Coût moyen des secrétaires mise à disposition

	Date arrivée	Nombre d'heures hebdomadaires	Nombre d'heures payées	Coût agent par an	Assurance
CHOULET Bernadette		2	104,04	1675,96	80,89
GUENAT Amélie	juin-17	15	444,17	6434,5	49,06
MAGNIN Aline		14	734,04	14326,14	680,06
MAILLARD Sandrine	juil-17	35	899,91	14854,3	112,69
PIRANDA Christine		18	936	19546,12	933,16
RIES Lydia		5	260,04	4756,95	36,03
		TOTAL	3378,2	61593,97	1891,89
			CNAS		1414,00
			Coût total		64899,86
			Coût/heure		19,21

Il est proposé d'annuler la délibération de 29 juin 2017 fixant le coût de mise à disposition des secrétaires à 25 € / heure et de fixer un nouveau montant à hauteur de 20 € / heure.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	36

3. Convention mise à disposition de personnel avec le SIVOS de Vellefans

Le SIVOS de Vellefans-Servin projette de construire un groupe scolaire et périscolaire. Afin de les assister dans leurs démarches administratives et techniques (demandes de subventions, ...), il est proposé de mettre à disposition l'agent de développement de la Communauté de Communes.

Le coût horaire serait de 25 €.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	36

4. Projet nouvelle déchetterie

La commission environnement s'est le 22 janvier 2018 afin de faire le point sur les visites de déchetteries effectuées fin 2017, début 2018 et Une prochaine réunion se déroulera le 5 février 2018 elle devra dégager le profil type de la déchetterie adapté à notre territoire et à ses habitants.

5. Ordures ménagères : mise en place de sacs prépayés et précisions tarifaires

Suite au passage à la collecte OMR tous les 15 jours, quelques usagers rencontrent le problème de conserver un surplus d'OM pendant 15 jours lorsqu'ils oublient de présenter leurs bacs ou à l'occasion d'une fête de famille par exemple. Afin de leur apporter une solution, il est proposé de mettre en place la vente de sacs d'ordures ménagères prépayés.

D'une contenance de 50 L et en vente à l'unité à la Communauté de Communes, ces sacs d'une couleur identifiable permettent à l'utilisateur de présenter un surplus qui sera collecté avec son bac. Disponible à la Communauté de Communes, ils seront intégrés à la facture de l'utilisateur.

La commission environnement propose de fixer le prix de vente à 4 €.

Le conseil communautaire, par 5 voix contre et 31 voix Pour approuve la mise en place de ce nouveau service et approuve le tarif fixé par la commission, à savoir 4€ le sac prépayé.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
5	0	31

6. Attributions de compensation définitives 2017

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Vu la délibération du 8 février 2017 adoptant le montant des attributions de compensation provisoires

Vu le rapport de la CLECT 28 septembre 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes a adopté la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Le Président rappelle le montant des attributions de compensation provisoires adoptées par le conseil communautaire le 8 février 2017.

Communes	Attributions Compensation Fiscale /an	Attributions Compensation Fiscale /mois	CLECT AC / an
BELLEHERBE	37 619 €	3 135 €	27 641
BELVOIR	834 €	70 €	834
BRETONVILLERS	5 769 €	481 €	1 326
CHAMESEY	1 416 €	118 €	-585
CHARMOILLE	4 772 €	398 €	-712
CHAZOT	698 €	58 €	698
CROSEY LE GRAND	25 528 €	2 127 €	25 528
CROSEY LE PETIT	320 €	27 €	320
FROIDEVAUX	70 €	6 €	70
LA GRANGE	1 444 €	120 €	-86
LANANS	7 222 €	602 €	7 222
LONGEVILLE LES RUSSEY	596 €	50 €	-112
ORVE	192 €	16 €	192
PESEUX	5 470 €	456 €	3 721
PROVENCHERE	2 141 €	178 €	-97
RAHON	2 918 €	243 €	2 918
RANDEVILLERS	2 516 €	210 €	2 516
ROSIERES SUR BARBECHE	13 515 €	1 126 €	11 646
SANCEY	113 213 €	9 434 €	113 213
SERVIN	8 137 €	678 €	8 137
SURMONT	517 €	43 €	517
VALONNE	44 818 €	3 735 €	44 818
VAUDRIVILLERS	409 €	34 €	409
VELLEROT LES BELVOIR	36 866 €	3 072 €	36 866
VELLEVANS	25 658 €	2 138 €	25 658
VERNOIS LES BELVOIR	- €	- €	0
VYT LES BELVOIR	40 198 €	3 350 €	40 198
TOTAL COMMUNAL	382 856 €	31 905 €	352 856

En septembre 2017, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a établi son rapport. L'approbation des 27 communes a été sollicitée.

Il convient de voter les attributions de compensation définitives en prenant en compte les services mutualisés (technique et administratif) et le coût définitif du multi-accueil de Charmoille.

Le Président rappelle qu'il existe 2 procédures pour l'adoption des attributions de compensation :

- Procédure de droit commun, en application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts
Procédure libre et dérogatoire, en application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Dans cette procédure, le conseil communautaire doit fixer à la majorité des 2/3 le montant des attributions de compensation et le conseil municipal de chaque commune intéressée doit délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Le Président indique que la procédure libre et dérogatoire a été retenue pour les communes membres de la CCPSB.

SERVICE SECRETARIAT / COMPTABILITE

Commune	Nb d'hab (Insee 2017)	Agent	Total heures semaine	Heures / semaine	Remboursement des communes à la CCPSB 20 € / h	Participation de la CCPSB aux communes 15 € / hab	Solde Compta CCPSB vers Communes	Heures / semaine	Remboursement des communes à la CCPSB 20 € / h	Solde Général CCPSB vers Communes
Belleherbe	598				- €	-8 970 €	-8 970 €		- €	-8 970 €
Belvoir	101	Christine PIRANDA	6	3	3 120 €	-1 515 €	1 605 €	3	- €	1 605 €
Bretonvillers	275				- €	-4 125 €	-4 125 €		- €	-4 125 €
Chamesey	124				- €	-1 860 €	-1 860 €		- €	-1 860 €
Charmoille	334				- €	-5 010 €	-5 010 €		- €	-5 010 €
Chazot	120	Sandrine MAILLARD	4,5	2	2 080 €	-1 800 €	280 €	2,5	2 600 €	2 880 €
Crosey-le-Grand	159	Marie-Thérèse NEVERS	7		- €			4		0 €
		Christine PIRANDA		3	3 120 €	-2 385 €	735 €		735 €	
Crosey-le-Petit	133	Christine PIRANDA	6	3	3 120 €	-1 995 €	1 125 €	3		1 125 €
Froidevaux	67				- €	-1 005 €	-1 005 €			-1 005 €
La Grange	91				- €	-1 365 €	-1 365 €			-1 365 €
Lanans	150	Christine PIRANDA	6	3	3 120 €	-2 250 €	870 €	3		870 €
Longeville-lès-Russey	40				- €	-600 €	-600 €			-600 €
Orve	68	Sandrine MAILLARD	3,5	1,5	1 560 €	-1 020 €	540 €	2	2 080 €	2 620 €
Péseux	106				- €	-1 590 €	-1 590 €			-1 590 €
Provenchère	133				- €	-1 995 €	-1 995 €			-1 995 €
Rahon	128	Sandrine MAILLARD	5		- €		0 €	2	2 080 €	2 080 €
		Christine PIRANDA		3	3 120 €	-1 920 €	1 200 €		1 200 €	
Randevillers	110	Amélie GUENAT	5	3	3 120 €	-1 650 €	1 470 €	2	2 080 €	3 550 €
Rosières-sur-Barbèche	118					-1 770 €	-1 770 €			-1 770 €
Sancey	1291	Annie MOUREY	89		- €	-19 365 €	-19 365 €	35		-19 365 €
		Sandrine VAUTHERIN		13						
		Bénédictie GAUTHIER		10						
		Aline MAGNIN		7						
Servin	198	Amélie GUENAT	7	4,5	4 680 €	-2 970 €	1 710 €	2,5	2 600 €	4 310 €
Surmont	131	Christine PIRANDA	9	3	3 120 €	-1 965 €	1 155 €	6		1 155 €
Valonne	246	Lydia RIES	11	5	5 200 €	-3 690 €	1 510 €	6		1 510 €
Vaudrivillers	87	Amélie GUENAT	3	2	2 080 €	-1 305 €	775 €	1	1 040 €	1 815 €
Vellerot-les-Belvoir	107	Edith TOURNoux	6	2	- €	-1 605 €	-1 605 €	4		-1 605 €
Vellefans	213	Aline MAGNIN	19,5	5	5 200 €	-3 195 €	2 005 €	14,5		2 005 €
Vernois-les-Belvoir	59	Bernadette CHOULET	6	2	2 080 €	-885 €	1 195 €	4		1 195 €
Vyt-les-Belvoir	186	Sandrine MAILLARD	11	4	4 160 €	-2 790 €	1 370 €	7	7 280 €	8 650 €
Total	5373		204,5	73	48 880 €	-80 595 €	-31 715 €	131,5	19 760 €	-11 955 €

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVES 2017

Communes	Fiscalité professionnelle 2016 (CFE, CVAE, IFR, TASCOM)	Allocations « CPS » (fiche DGF 2016)	Allocations « Recettes » 2016	Attributions Compensation Fiscale /an	Répartition coût annuel multi-accueil 18850 € / an	Comptabilité Secrétariat	Service technique	AC Provisoires 15/02/17	AC Définitives
1 BELLEHERBE	-30 837 €	-6 654 €	-128 €	37 619 €	6 270 €	-8 970 €		-27 641 €	-40 320 €
2 BELVOIR	-834 €	0 €	0 €	834 €	0 €	1 605 €	12 675 €	-834 €	13 446 €
3 BRETONVILLERS	-5 307 €	-462 €	0 €	5 769 €	2 792 €	-4 125 €	7 313 €	-1 326 €	210 €
4 CHAMESEY	-851 €	-565 €	0 €	1 416 €	1 257 €	-1 860 €	3 900 €	585 €	1 881 €
5 CHARMOILLE	-3 861 €	-814 €	-97 €	4 772 €	3 446 €	-5 010 €		712 €	-6 337 €
6 CHAZOT	-698 €	0 €	0 €	698 €	0 €	2 880 €		-698 €	2 182 €
7 CROSEY LE GRAND	-24 613 €	-915 €	0 €	25 528 €	0 €	735 €		-25 528 €	-24 793 €
8 CROSEY LE PETIT	-313 €	-7 €	0 €	320 €	0 €	1 125 €		-320 €	805 €
9 FROIDEVAUX	-70 €	0 €	0 €	70 €	0 €	-1 005 €	3 900 €	-70 €	2 825 €
10 LA GRANGE	-797 €	-647 €	0 €	1 444 €	961 €	-1 365 €		86 €	-1 848 €
11 LANANS	-5 532 €	-1 690 €	0 €	7 222 €	0 €	870 €		-7 222 €	-6 352 €
12 LONGEVILLE LES RUSSEY	-341 €	-255 €	0 €	596 €	445 €	-600 €		112 €	-752 €
13 ORVE	-192 €	0 €	0 €	192 €	0 €	2 620 €		-192 €	2 428 €
14 PESEUX	-2 980 €	-2 490 €	0 €	5 470 €	1 099 €	-1 590 €	3 413 €	-3 721 €	-2 548 €
15 PROVENCHERE	-1 513 €	-628 €	0 €	2 141 €	1 406 €	-1 995 €		97 €	-2 730 €
16 RAHON	-2 521 €	-397 €	0 €	2 918 €	0 €	3 280 €	1 950 €	-2 918 €	2 312 €
17 RANDEVILLERS	-1 911 €	-605 €	0 €	2 516 €	0 €	3 550 €		-2 516 €	1 034 €
18 ROSIERES SUR BARBECHE	-10 771 €	-2 726 €	-18 €	13 515 €	1 174 €	-1 770 €		-11 646 €	-14 111 €
19 SANCEY	-73 880 €	-38 474 €	-859 €	113 213 €	0 €	-19 365 €		-113 213 €	-132 578 €
20 SERVIN	-6 384 €	-1 753 €	0 €	8 137 €	0 €	4 310 €		-8 137 €	-3 827 €
21 SURMONT	-517 €	0 €	0 €	517 €	0 €	1 155 €		-517 €	638 €
22 VALONNE	-41 762 €	-3 056 €	0 €	44 818 €	0 €	1 510 €		-44 818 €	-43 308 €
23 VAUDRIVILLERS	-368 €	0 €	-41 €	409 €	0 €	1 815 €		-409 €	1 406 €
24 VELLEROT LES BELVOIR	-35 211 €	-1 655 €	0 €	36 866 €	0 €	-1 605 €	12 675 €	-36 866 €	-25 796 €
25 VELLEVAIS	-23 983 €	-1 675 €	0 €	25 658 €	0 €	2 005 €	7 800 €	-25 658 €	-15 853 €
26 VERNOIS LES BELVOIR	0 €	0 €	0 €	- €	0 €	1 195 €	4 875 €	0 €	6 070 €
27 VYT LES BELVOIR	-34 374 €	-5 824 €	0 €	40 198 €	0 €	8 650 €		-40 198 €	-31 548 €
TOTAL COMMUNAL	- 310 421 €	- 71 292 €	- 1 143 €	-382 856 €	18 851 €	- 11 955 €	58 501 €	-352 856	-317 460

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE les attributions définitives 2017 proposées selon les dispositions de l'article 1609 nonies C V 1bis.

Communes	AC Provisoires 2018
1 BELLEHERBE	-40 320 €
2 BELVOIR	13 446 €
3 BRETONVILLERS	210 €
4 CHAMESEY	1 881 €
5 CHARMOILLE	-6 337 €
6 CHAZOT	2 182 €
7 CROSEY LE GRAND	-24 793 €
8 CROSEY LE PETIT	805 €
9 FROIDEVAUX	2 825 €
10 LA GRANGE	-1 848 €
11 LANANS	-6 352 €
12 LONGEVILLE LES RUSSEY	-752 €
13 ORVE	2 428 €
14 PESEUX	-2 548 €
15 PROVENCHERE	-2 730 €
16 RAHON	2 312 €
17 RANDEVILLERS	1 034 €
18 ROSIERES SUR BARBECHE	-14 111 €
19 SANCEY	-132 578 €
20 SERVIN	-3 827 €
21 SURMONT	638 €
22 VALONNE	-43 308 €
23 VAUDRIVILLERS	1 406 €
24 VELLEROT LES BELVOIR	-25 796 €
25 VELLEVANS	-15 853 €
26 VERNONIS LES BELVOIR	6 070 €
27 VYT LES BELVOIR	-31 548 €
TOTAL COMMUNAL	-317 460

Votants	Pour	Contre	Abstentions
36	36	0	0

7. Attributions de compensation provisoires 2018

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Le Président rappelle que les attributions de compensation provisoires doivent être délibérées avant le 15 février.

Il expose au conseil une proposition calculée sur la base des attributions définitives 2017. Il précise qu'elles seront ajustées en cours d'année et feront l'objet d'un prochain en cours d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

APPROUVE les attributions provisoires 2018 suivantes :

Communes	AC Provisoires 2018	AC Provisoires Mensuelles	Modalités versement
BELLEHERBE	-40 320 €	-3 360 €	€ par mois
BELVOIR	13 446 €	1 121 €	€ par mois
BRETONVILLERS	210 €		en 1 fois en octobre
CHAMESEY	1 881 €		en 1 fois en octobre
CHARMOILLE	-6 337 €	-528 €	€ par mois
CHAZOT	2 182 €		en 1 fois en octobre
CROSEY LE GRAND	-24 793 €	-2 066 €	€ par mois
CROSEY LE PETIT	805 €		en 1 fois en octobre
FROIDEVAUX	2 825 €		en 1 fois en octobre
LA GRANGE	-1 848 €		en 1 fois en octobre
LANANS	-6 352 €	-529 €	€ par mois
LONGEVILLE LES RUSSEY	-752 €		en 1 fois en octobre
ORVE	2 428 €		en 1 fois en octobre
PESEUX	-2 548 €		en 1 fois en octobre
PROVENCHERE	-2 730 €		en 1 fois en octobre
RAHON	2 312 €		en 1 fois en octobre
RANDEVILLERS	1 034 €		en 1 fois en octobre
ROSIERES SUR BARBECHE	-14 111 €	-1 176 €	€ par mois
SANCEY	-132 578 €	-11 048 €	€ par mois
SERVIN	-3 827 €		en 1 fois en octobre
SURMONT	638 €		en 1 fois en octobre
VALONNE	-43 308 €	-3 609 €	€ par mois
VAUDRIVILLERS	1 406 €		en 1 fois en octobre
VELLEROT LES BELVOIR	-25 796 €	-2 150 €	€ par mois
VELLEVANS	-15 853 €	-1 321 €	€ par mois
VERNOIS LES BELVOIR	6 070 €	506 €	€ par mois
VYT LES BELVOIR	-31 548 €	-2 629 €	€ par mois
TOTAL COMMUNAL	-317 460		

NB : Lorsqu'une AC est négative, la CCPSB verse le montant à la commune, lorsqu'elle est positive la commune reverse le montant à la CCPSB.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
36	36	0	0

8. Zone d'activités Corvée Mourey – Transfert de propriété

Vu les articles 5211-17 et 5214-16 du code général des collectivités

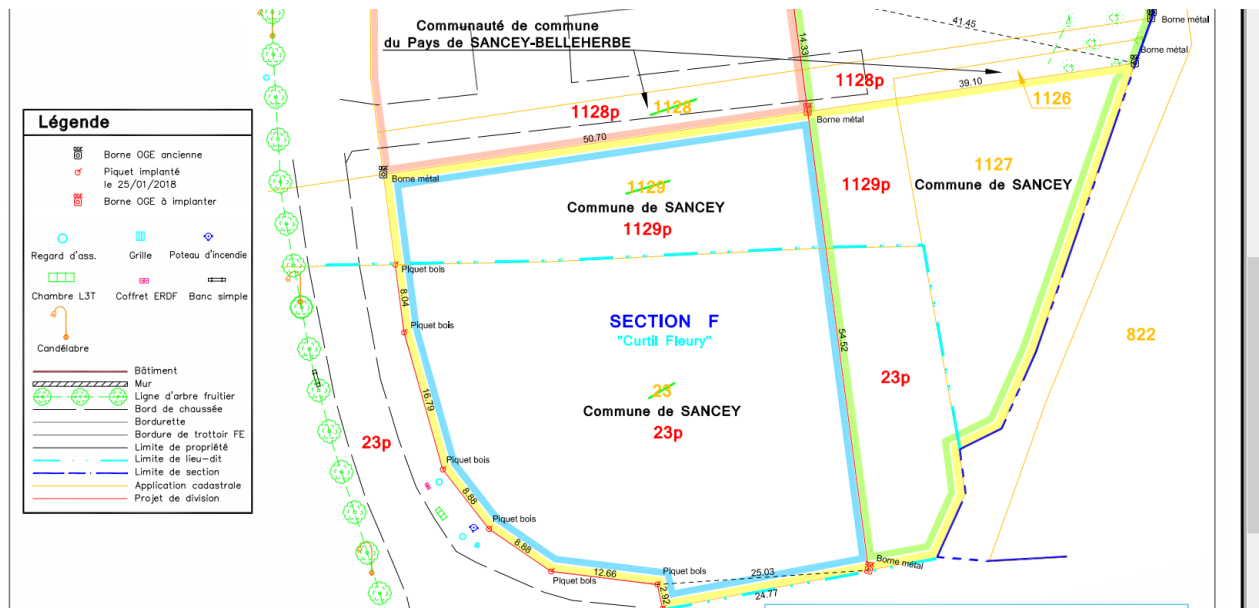
Vu l'article 1042 du code général des impôts

En application de la loi NOTRe, le Président rappelle que la compétence « zones d'activités économiques » est une compétence obligatoire des communautés de de Communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

Concernant la zone d'activité « Corvée Mourey » à Sancey, il a lieu de procéder au transfert de propriété entre la commune de Sancey et la Communauté de de Communes.

Au préalable, il a été nécessaire de procéder au redécoupage de la zone pour séparer le foncier qui demeurera communal et le foncier à transférer à l'EPCI.

Le Président présente le plan de division effectué par le cabinet géomètre-expert Coquard.



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

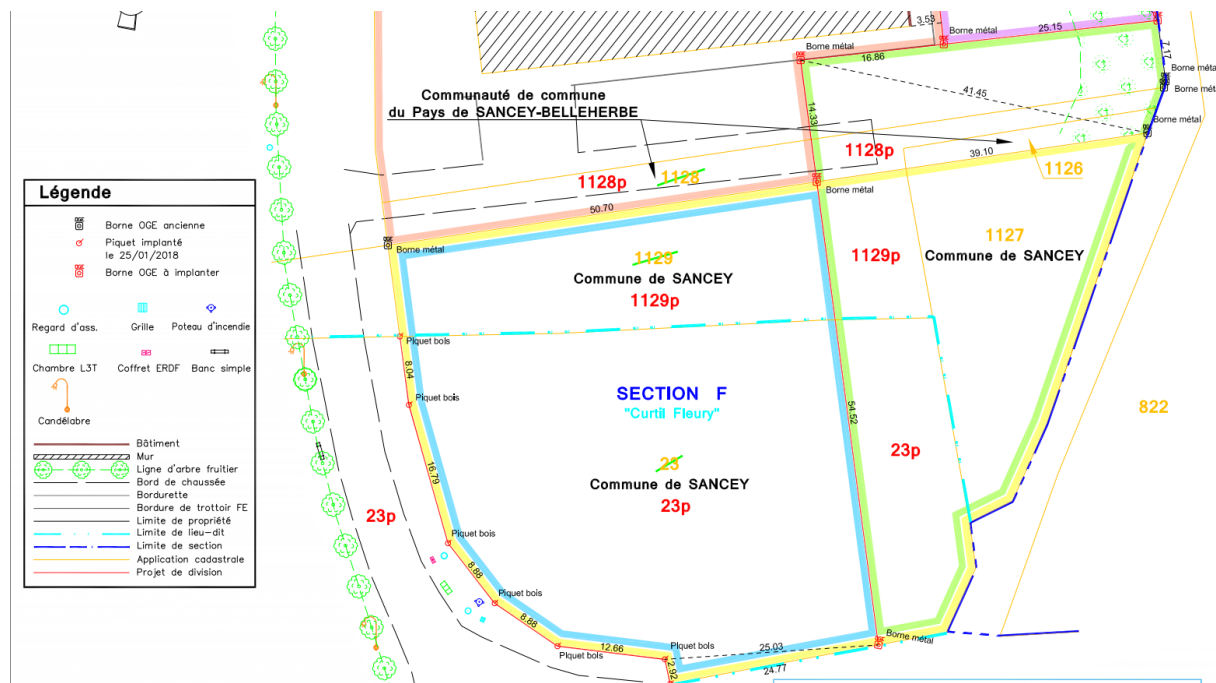
APPROUVE l'acquisition à la commune de Sancey de la parcelle F1127, d'une superficie de 3867 m² (à confirmer par bornage) à 5.34 €/m² soit un montant de 20 649,78 €.

AUTORISE le Président à signer l'acte définitif et tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
36	36	0	0

9. Zone d'activités Corvée Mourey – Cession parcelle à GCD Investissement

Le Président présente le projet d'implantation dans la zone d'activités économiques « Corvée Mourey » à Sancey, de l'entreprise GCD Investissement représenté par M. Gilles DEVILLERS.



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de vendre à GCD Investissement ou à toute autre personne morale ou physique pouvant s'y substituer, représentée par M. Gilles DEVILLERS, un terrain d'une surface totale de 2 543 m² (à confirmer par bornage, parcelles cadastrées F1129p et F23p) de la zone d'activités économiques « Corvée Mourey » au prix de 5.34 € HT soit 13 579,62 € HT. A ce montant s'ajouteront la TVA et les éventuels droits de mutation.

AUTORISE le Président à signer l'acte définitif et tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
36	36	0	0

10. Réflexion sur les exonérations de la Cotisation Foncière des Entreprises

Le territoire du Pays de Sancey-Belleherbe est en Zone de Revitalisation Rurale. A ce titre les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations fiscales (CFE). Il est proposé d'étudier l'impact d'une suppression de ces exonérations.

11. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes est compétente en Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI).

La collectivité a jusqu'au 15 février 2018 pour mettre en place la taxe GEMAPI. Son montant est au maximum de 40 € / an.

12. Situation de l'offre médicale

Le médecin de Belleherbe a annoncé son départ. Une rencontre avec les professionnels du territoire de Belleherbe (pharmaciens, kinésithérapeute et infirmières) a eu lieu. Ils souhaitent la mise en ligne d'une annonce le plus rapidement possible pour communiquer largement la recherche d'un nouveau médecin.

13. Informations sur le dispositif « Certificats d'économies d'énergies »

Nom du maître d'ouvrage (MOA)	Nom du projet	Montant total des travaux (ou estimation) en € HT	Montant CEE éligible en € HT
BELLEHERBE	Ecole / périscolaire	1 940 093,04 €	31 660,50 €
LANANS	Salle d'animation	51 905,97 €	41 135,29 €
PROVENCHERE	Logement	15 566,00 €	7 475,00 €
SANCEY	Salle communale (ancienne école maternelle)	17 775,00 €	8 138,00 €
SANCEY (SIVOS)	Périscolaire	10 279,00 €	7 609,00 €
	Périscolaire (accueil)	39 914,00 €	51 809,00 €
		22 474,00 €	
VALONNE	Mairie	9 440,00 €	5 040,00 €
VELLEVANS	Salle des fêtes	17 318,00 €	10 672,00 €
VELLEROT LES BELVOIR	Salle des fêtes	29 025,00 €	13 668,00 €

177 206,79 €

14. Rencontre avec Mme la Présidente du Conseil Départemental du 31 janvier 2018

Cette rencontre aura lieu à la Maison des Services de Sancey, l'ensemble des conseillers communautaires est convié.

15. Réunion de présentation des associations

Cette rencontre est prévue le 9 Février à la Maison des Services de Sancey. Il s'agit de faire connaître aux élus les grandes manifestations qui auront lieu en 2018 sur le territoire.

- ASA Automobile Montbéliard => Cette association propose un rallye tous les 3 ans dans le secteur. Un prêt de la Salle de la Maison des Services de Belleherbe en leur faveur est envisagé.
- Vallon Sancey à pas contés pour leur fête 2018/manifestation autour de la Basilique SJA.
- Zik N'Scène pour le festival Léz'Arts .
- UMS (union musicale de Sancey)
- Le cinéma de Charmoille
- L'Association Côté Cour

16. Personnel

Avancement de grade

- 1- Vu l'ancienneté de Mme PIRANDA Christine, dans le grade des adjoints administratifs territorial de 2^{ème} classe, cet agent peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.
Durée hebdomadaire : 18 heures.

Le conseil approuve à l'unanimité cet avancement de grade

- 2- Vu l'ancienneté de Monsieur VERNIER Denis, dans le grade des adjoints techniques principal 2^{ème} classe, il peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour une durée de 35 heures par semaine

Le conseil approuve à l'unanimité cet avancement de grade

- 3- Renouvellement du contrat de Mme Anguenot Claudine, agent gardien de la décharge de Crosey-le-Grand.
Durée hebdomadaire : 4.50h Indice brut 347

Le conseil accepte à l'unanimité la prolongation de ce contrat

- 4- Modification de temps de travail de Mme Huot-Marchand Rachel
Vu le nombre d'heures effectué par Mme Huot-Marchand depuis qu'elle remplace Mme Tournoux, le conseil accepte à l'unanimité l'augmentation de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif, en le passant de 22 à 29 heures hebdomadaires à compter du 1/02/2018.

17. Budget : ouverture de crédit dans l'attente du vote du budget en section d'investissement (autolaveuse, ordinateur, travaux gendarmerie Sancey)

Afin de pouvoir mettre en paiement les différentes factures en section d'investissement et avant le vote du budget primitif 2018

Il est demandé au conseil d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Achat ordinateur 1519,74 € HT

Autolaveuse Gymnase : 5600€ Ht

Rénovation gendarmerie (facture LANFRANCHI) 4300€

Dit que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2018

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	36

18. Accord subventions aux associations

- Carnaval du Vallon : réunion le 24 janvier à 20h à la salle de la CCPSB à Sancey.
Traditionnellement, la communauté de communes paie les confettis + une boisson pour

chaque personne qui défile. Nos services fournissent également une aide en centralisant la vente de tickets pour le repas du soir.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	36

- Le Centre Médico-pédagogique de Vaucluse, dont les enfants ont plié et classé pour le compte de la CCPSB les 3000 nouvelles pochettes randonnées Vallon de Sancey, la commission tourisme souhaite apporter un soutien financier pour leurs futurs projets. Le montant proposé est 300 €.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	36

- Demande de subvention de fonctionnement de l'UNSS (sport aux collèges). L'UNSS ne bénéficie plus des subventions de la Région pour couvrir ses déplacements. Les enfants des collèges de Sancey, Valdahon, Vercel et Pierrefontaine bénéficient de l'UNSS. Isabelle Bonnaire se propose de rencontrer un représentant de l'UNSS pour avoir plus d'éléments sur leur situation financière, et sur les montants dont ils bénéficiaient de la part de la Région avant l'attribution d'une éventuelle subvention.

19. Affaires diverses

- Travaux d'aménagement aux abords de la Communauté de communes. M. Jean-Jacques MONNOT a présenté le projet d'aménagement de l'ensemble du quartier et plus particulièrement les travaux envisagés au niveau des parkings de la salle du Temps Libre et du vestiaire du foot lors du conseil communautaire du 23 novembre 2017. M. MONNOT demande qu'un élu de la communauté de communes représente la collectivité lors des réunions concernant ce dossier.

La séance est levée à 22h30.

Le Président,

Christian BRAND

La secrétaire de séance,

Francine BOUHELIER